

À Paris, le 4 décembre 2024

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes salue la prise de position de l'Académie nationale de médecine sur l'ostéopathie viscérale et crânienne chez le nouveau-né

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes accueille favorablement la récente prise de position de l'Académie nationale de médecine sur la pratique de l'ostéopathie appliquée aux nouveau-nés. Ce positionnement rejoint les préoccupations exprimées depuis longtemps par l'Ordre concernant ces pratiques non fondées scientifiquement.

Depuis plusieurs années, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes dénonce les orientations, parfois systématiques, de nouveau-nés dans les établissements de santé vers des séances d'ostéopathie, alors même que ces pratiques n'ont jamais fait l'objet de preuves d'efficacité validées par la science.

L'Ordre a publié en 2016 deux rapports relatifs aux pratiques [d'ostéopathie crânienne](#) et [viscérale](#) élaborés sur la base de revues de littérature scientifique réalisées par des experts indépendants, et qui concluent à l'absence de données probantes démontrant l'efficacité de ces techniques, et a ainsi pris deux avis déontologiques précisant que ces pratiques non conformes aux données de la science constituent des dérives thérapeutiques.

Par ailleurs, l'Ordre alerte sur le non-respect fréquent de la réglementation en vigueur. Celle-ci impose aux ostéopathes de ne manipuler le crâne et le rachis des enfants de moins de six mois que si un diagnostic établi par un médecin atteste l'absence de contre-indication médicale à l'ostéopathie. Ce cadre, essentiel à la sécurité des nouveau-nés, doit être rigoureusement appliqué.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes appelle les pouvoirs publics à agir fermement pour :

- Faire respecter la réglementation en vigueur dans les établissements de santé et auprès des praticiens.
- S'assurer que les établissements de santé ne proposent pas de pratiques inefficaces, infondées et inutiles, particulièrement sur les enfants.
- Diffuser des messages clairs auprès du grand public pour rappeler que :
 - Un enfant en bonne santé n'a pas besoin d'être manipulé.
 - Un enfant malade doit être pris en charge par un professionnel de santé qualifié.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes réaffirme son engagement en faveur d'une pratique rigoureuse et éthique, fondée sur les données scientifiques, et se tient à la disposition des autorités pour collaborer à la mise en œuvre de mesures garantissant la sécurité des patients et la promotion de soins appropriés.